MAIRIE
DE
BROMONT-LAMOTHE
(Puy-de-Dôme)
✆ 04 73 88 71 16

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil deux, le vingt six août à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **BROMONT-LAMOTHE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude GRANGE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

PRÉSENTS : MM. Michel JOUARD, Jean-Jacques LABONNE, Yves LEYRIT, Régis SERVIERE, Mmes Marie-Noëlle VAZEILLE, Geneviève COURTADON, Melle Nadine CHARPILLE.

ABSENTS : MM. Camille ALLAIX, Frédéric BALES, Bernard PLANCHAT, Jean GARDON, Lionel TOURNAIRE, Jean-Michel FOURNIER, Pierre D' HAENE, Lionel TOURNAIRE.
Secrétaire de séance: M Régis SERVIERE

OBJET : Création d'un blason communal.

M. le Maire expose l'importance de doter Bromont-Lamothe d'un blason communal qui assurera une expression graphique de son riche passé historique et permettra à chacun de se reconnaître sous ses couleurs.

Le travail de recherches historiques a été confié à M. CARRIAS, héraldiste confirmé, qui présente six projets en accord avec les règles édictées par la Commission d'héraldique urbaine aux Archives Nationales de France.

Après une large discussion le projet numéro 6, légèrement modifié, est retenu :

Blason tranché denché, d'or au lion de sable et d'azur à l'oie sauvage essorante d'or.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à poursuivre les formalités afin que ces armoiries soient validées par les services nationaux compétents

POUR COPIE CONFORME
Le Maire

J.Claude GRANGE